

## **Signature d'une convention cadre de partenariat culturel entre Aix-Marseille Université et l'Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique Europe et Méditerranée**

**Mercredi 19 juin à 13h30**

IMPGT – Amphithéâtre Zyromski – 21, Rue Gaston de Saporta – 13100 Aix-en-Provence

**Yvon BERLAND, Président d'Aix-Marseille Université (AMU), et Maryvonne de SAINT-PULGENT, Présidente de l'Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique (IESM) Europe et Méditerranée, signent une convention cadre de partenariat culturel.**

**Cette convention a pour objet de renforcer les liens entre AMU et l'IESM et de définir les orientations des actions communes que les deux établissements souhaitent mener dans deux domaines principaux : la formation et l'action culturelle.**

### **La formation :**

Aix-Marseille Université (AMU), dans le cadre des cursus de licence Musicologie, propose une formation supérieure musicale et musicologique reposant à la fois sur une approche théorique et pratique. L'accent est mis sur la dimension professionnalisante de ces études générales, qui se déclinent en plusieurs parcours en fonction du projet personnel des étudiants.

L'institut d'enseignement supérieur de la musique Europe et Méditerranée, dans le cadre des cursus de diplôme d'Etat de professeur de musique (DE) et de diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) fait appel à un corps professoral constitué d'artistes et enseignants.e.s de premier plan, solistes des grandes phalanges parisiennes et internationales que sont l'orchestre de Paris, l'orchestre de l'Opéra de Paris, les orchestres de Radio-France, la Scala de Milan, le symphonique de Francfort.

En France, le domaine de la formation supérieure en musique a longtemps été scindé entre établissements relevant du ministère de la Culture et universités. Depuis quelques années, la recherche d'une meilleure efficacité de ces formations conduit à des rapprochements entre ces établissements. Dans cet esprit Aix-Marseille Université et l'IESM Europe et Méditerranée, dans la continuité du partenariat qui a été engagé depuis 2015, souhaitent renforcer les synergies entre les formations qu'ils dispensent.

### **Les actions culturelles :**

Dans le cadre de sa politique culturelle, AMU s'est dotée d'un orchestre symphonique baptisé Orchestre Symphonique d'AMU (OSAMU), participant à son rayonnement, susceptible de se produire lors de grands événements portés par l'Université et contribuant également au développement de la pratique orchestrale au sein d'AMU et de ses composantes. Cet orchestre, dirigé par un chef professionnel et prioritairement ouvert aux usagers d'AMU (étudiants et personnels), peut s'enrichir de musiciens de l'IESM.

La présente convention a pour objet de mettre en place une collaboration entre Aix-Marseille Université et l'Institut d'Enseignement Supérieur de la musique Europe et Méditerranée pour participer à des événements culturels communs, notamment avec les ensembles de musique de chambre de l'IESM qui pourraient être sollicités pour participer à des manifestations universitaires tel que colloques, cérémonies institutionnelles.

CONTACTS PRESSE :

**Aix-Marseille Université**  
**Delphine Bucquet**

Directrice de la communication

[delphine.bucquet@univ-amu.fr](mailto:delphine.bucquet@univ-amu.fr)

04 91 39 65 66 – 06 12 74 62 32



Rejoignez le réseau !

**Institut d'Enseignement Supérieur de la**  
**Musique Europe et Méditerranée**

**Brice Montagnoux**

Directeur

[Brice.montagnoux@iesm.fr](mailto:Brice.montagnoux@iesm.fr)

06 86 42 43 01